



Responsabilité envers mon beau-fils

Par **Ninou19100**, le **30/10/2017** à **21:38**

Bonsoir, j'ai actuellement en charge mon beau -fils qui a eu 18 ans au mois de septembre, il est revenu chez son père et moi au mois d'Aout malheureusement suite à des accusations mensongères mon compagnon se trouve actuellement en détention provisoire depuis je rencontre des problèmes avec mon beau-fils je dois déjà m'occupé de trouver plein de solutions pour La Défense de son père et de plus je dois veiller à notre fille qui souffre de l'absence de son père ma question est est ce que je suis responsable des éventuels bêtises que mon beau-fils pourrait faire et est ce que je peux le renvoyer à sa mère auquel elle même l'avaos mot dehors et il s'était retrouvé en foyer d'où son retour chez nous car il allait avoir 18 ans et le foyer ne pouvait le garder. Je vous remercie de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **31/10/2017** à **07:50**

Bonjour, votre beau fils est majeur, il est l'unique responsable de lui. Vous n'êtes pas obligé de vous occuper de lui. Sans problème, vous pouvez refuser qu'il vive chez vous et c'est à ses parents de le prendre financièrement en charge s'il fait des études ou qu'il cherche activement un travail, cordialement